

**DEMANDER SA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC-ARRCO**

Votre espace personnel sur le site Agirc-arrco.fr rassemble toutes les informations de votre carrière.

Depuis décembre 2017, les salariés du privé ont la possibilité de réaliser cette démarche en ligne, comme pour leur pension de base. Les dossiers numériques sont traités en priorité en fonction de la date de départ en retraite. Mode d’emploi.

**Créez votre espace personnel Agirc-arcco.fr**

Pour effectuer votre demande (six à quatre mois avant votre départ en retraite) – vous devez être âgé́ de 57 ans ou plus et avoir cotisé à l’Agirc-Arrcoau cours de votre carrière – il vous suffit de créer un compte sécurisé sur le site Agirc-Arrco.fr avec votre numéro de Sécurité́ sociale et un mot de passe. Votre espace personnel rassemble toutes les informations de votre carrière. Un service de demande de retraite en ligne y figure.

**Vérifiez la validité de votre demande de retraite**

Assurez-vous que vous remplissez bien toutes les conditions requises (âge, durée d’assurance, etc.). En principe, vous avez obtenu ces informations auprès de votre régime de base. La chronologie de la carrière du salarié, avec  Sa durée d’assurance, est disponible dans son espace personnel.

**Complétez le formulaire en ligne**

D’abord, vous devez préciser la date de votre cessation d’activité et celle de votre départ en retraiteet vérifier vos coordonnées préremplies. Validez votre demande. Comptez un délai de deux à quatre jours, avant de revenir compléter votre dossier. À ce stade de la constitution de votre dossier, vous devez pouvoir vérifier le déroulé de votre carrière qui s'affiche à l'écran, corriger d'éventuelles erreurs et envoyer en pièce jointe les justificatifs correspondants.

Vous pouvez interrompre à tout moment votre demande, l’enregistrer et y revenir plus tard. Si vous ne retrouvez pas les bulletins de paie, bordereaux d’indemnités maladie ou les justificatifs de périodes oubliées, par exemple, cochez la case « Je n’ai pas de justificatifs ». Si vous ne vous souvenez plus des dates de début et de fin de ces périodes, indiquez une date approximative. Les services de l’Agirc-Arrco vérifieront si elles peuvent être retenues.

**Transmettez vos justificatifs**

Pour joindre les justificatifs demandés, téléchargez de préférence des fichiers au format PDF ou JPEG (moins de 2 Mo chacun). Jusqu’à̀ 70 pages au total sont admises. Il est préférable également de les numériser plutôt que de les photographier.

Outre les éventuels bulletins de salaire, attestations de Pole Emploi et autres pièces justificatives, vous devrez fournir une copie :

– de votre relevé́ d’identité́ bancaire,

– de votre livret de famille,

– de votre dernier avis d’imposition,

– d’une pièce d’identité́ (carte d’identité ou passeport).

Il ne vous reste plus qu’à̀ valider votre demande, grâce à une signature électronique. Vous recevrez un code par SMS à saisir à l’écran pour terminer votre dossier. Vous avez oublié́ d’envoyer un justificatif ou vous vous êtes trompé ? Pas de panique. Pendant tout le suivi de votre dossier, vous pouvez retransmettre sur Internet les bons éléments.

*Janvier 2019*

**Vous recevez votre notification**

Les dossiers numériques sont traités en priorité́ en fonction de la [date de départ en retraite](https://www.dossierfamilial.com/retraite/regime-de-base/retraite-qui-peut-encore-partir-avant-62-ans-86050). Vous recevrez ensuite la notification de votre retraite complémentaire.

**Où trouver de l’aide ?**

En cas de difficulté́ pour déposer votre [dossier de retraite en ligne](http://espace-personnel.agirc-arrco.fr/auth/login?service=https://espace-personnel.agirc-arrco.fr/shiro-cas), vous pouvez solliciter les conseils du Cicas (Centre d’information, conseil et accueil des salariés) au 0 820 200 189 (0,09 €/min + prix d’un appel), du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 18 h. Si vous avez une carrière complexe ou besoin d’informations sur votre dossier, téléphonez pour prendre rendez-vous et rencontrer un conseiller Cicas.